

**Section 1. Identification**

**Nom du produit** : TAK YELLOW-AEROSOL ADHESIF JAUNE 380 G / 13.4  
**Code du produit** : C9621082471  
**Autres moyens d'identification** : Mélange.

**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées****Utilisations identifiées**

Applications industrielles: Adhésif.

**Données relatives au fournisseur** : Tri-Tex co inc.  
1001 boul. Industriel, Saint-Eustache  
Québec, Canada J7R 6C3  
T 1-800-363-2660  
info@tritex.com

**En cas d'urgence** : Canada : 1-613-996-6666 (Canutec)  
United States : 1-800-424-9300 (Chemtrec)

**Section 2. Identification des risques**

**Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**Classement de la substance ou du mélange** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - (Effets narcotiques) - Catégorie 3  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - -  
Catégorie 2  
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement****Mentions de danger**

: Danger  
: Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Acétone	≥25 - <50	67-64-1
n-hexane	≥10 - <25	110-54-3
Toluène	≥10 - <25	108-88-3

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

#### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## **Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

**Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et entreposage

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Acétone	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b>            TWA: 500 ppm 8 heures.            TWA: 1188 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.            STEL: 750 ppm 15 minutes.            STEL: 1782 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b>            TWA: 250 ppm 10 heures.            TWA: 590 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b>            TWA: 1000 ppm 8 heures.            TWA: 2400 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b>            TWA: 750 ppm 8 heures.            TWA: 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.            STEL: 1000 ppm 15 minutes.            STEL: 2400 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p>
n-hexane	<p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b>            TWA: 50 ppm 8 heures.            TWA: 180 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b>            TWA: 50 ppm 10 heures.            TWA: 180 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.</p> <p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Absorbé</b></p>

Toluène

**par la peau.**

TWA: 50 ppm 8 heures.

**OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).**

TWA: 500 ppm 8 heures.

TWA: 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).**

TWA: 100 ppm 8 heures.

TWA: 375 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

STEL: 150 ppm 15 minutes.

STEL: 560 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

**OSHA PEL Z2 (États-Unis, 2/2013).**

TWA: 200 ppm 8 heures.

CEIL: 300 ppm

AMP: 500 ppm 10 minutes.

**NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).**

TWA: 100 ppm 10 heures.

TWA: 375 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.

STEL: 150 ppm 15 minutes.

STEL: 560 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.

**ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).**

TWA: 20 ppm 8 heures.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement**

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Mesures de protection individuelles**

**Mesures d'hygiène**

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/ faciale**

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Jaune. [Pâle]
- Odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : >56°C (>132.8°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: <-18°C (<-0.4°F)
- Vitesse d'évaporation** : >1 (acétate de butyle = 1)
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.797
- Solubilité dans l'eau** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- COV** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Information toxicologique

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétone n-hexane	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	48000 ppm	4 heures
Toluène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	48000 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	15840 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	28710 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	49 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	12210 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Humain	50 mg/kg	-

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétone  n-hexane Toluène	Yeux - Léger irritant	Humain	-	186300 parts per million	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	870 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
Peau - Léger irritant		Cochon	-	24 heures 250 microliters	-
		Lapin	-	435 milligrams	-
		Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
		Lapin	-	500 milligrams	-
		Lapin	-	500 milligrams	-

### Sensibilisation

#### Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

Expérience

Résultat

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

Espèces

Dosage

Exposition

Non disponible.



## Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Toluène	-	3	-

## Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.						

## Tératogénicité

Non disponible.

## Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétone	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
n-hexane	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

## Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
n-hexane	Catégorie 2	Orale	Indéterminé
Toluène	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé

## Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
n-hexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Toluène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

## Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Susceptible de nuire à la fertilité.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acétone	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce	Crustacés - Daphniidae	21 jours
n-hexane	Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer	Poisson - Gasterosteus aculeatus - Larve	42 jours
	Aiguë CL50 2.5 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 433 ppm Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
Toluène			

Aiguë CE50 12500 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte	48 heures
Aiguë CE50 6 mg/l	Daphnie	48 heures
Aiguë CE50 6.56 mg/l	Daphnie	48 heures
Aiguë CE50 6.78 mg/l	Poisson	48 heures
Aiguë CL50 5.8 mg/l	Poisson	96 heures
Aiguë CL50 6.78 mg/l	Poisson	96 heures
Aiguë CL50 12.6 mg/l	Poisson	96 heures
Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Fretin	96 heures
Chronique NOEC 500000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Acétone	-0.23	-	faible
n-hexane	4	501.187	élevée
Toluène	2.73	90	faible

### Mobilité dans le sol

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.





## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

### Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

Ingredient	No CAS	Statut	Numéro de référence
Acetone (I); 2-Propanone (I)	67-64-1	Référencé	U002
Toluene; Benzene, methyl-	108-88-3	Référencé	U220

## Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro NU	1133	1133	1133	1133
Nom officiel d'expédition UN	ADHÉSIFS	ADHÉSIFS	ADHESIVES	ADHESIVES
Classe(s) de danger relatives au transport	3 	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	II	II	II	II
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	<b>Quantité à déclarer</b> 9976.1 lb / 4529.1 kg [1501.2 gal / 5682.7 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.	-	-	-

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Information réglementaire

### Californie prop. 65

**WARNING:** This product contains a chemical known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Toluène	Non.	Oui.	Non.	7000 microgram/jour (ingestion) 13000 microgram/jour (inhalation)

#### Réglementations États-Unis

##### Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

:  
: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**CWA (Clean Water Act) 307:** Toluène  
**CWA (Clean Water Act) 311:** Toluène

**Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Référencé

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** :

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Référencé

#### SARA 302/304

##### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

#### SARA 311/312

**Classification** : Risques d'incendie  
Risque immédiat (aigu) pour la santé  
Danger d'intoxication différée (chronique)

##### Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Acétone	≥25 - <50	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
n-hexane	≥10 - <25	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
Toluène	≥10 - <25	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

#### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	n-hexane	110-54-3	≥10 - <25
	Toluène	108-88-3	≥10 - <25
<b>Avis du fournisseur</b>	n-hexane	110-54-3	≥10 - <25
	Toluène	108-88-3	≥10 - <25

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

#### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: ACETONE; HEXANE; TOLUENE  
**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Acetone; 2-Propanone; Hexane; Toluene  
**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: ACETONE; 2-PROPANONE; n-HEXANE; HEXANE; TOLUENE; BENZENE, METHYL-  
**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: 2-PROPANONE; HEXANE; BENZENE, METHYL-

#### Listes internationales

## Répertoire national

- Australie** : Indéterminé.  
**Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Europe** : Indéterminé.

## Section 16. Renseignements supplémentaires

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

### National Fire Protection Association (États-Unis)



### Historique

- Date d'édition/Date de révision** : 10/02/2016.  
**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.  
**Version** : 1  
**Références** : -Fiche signalétique du fabricant. -Dictionnaire chimique Sigma-Aldrich sur les données sécuritaires, Edition II. -Hawley, G.G.. The Condensed Chemical Dictionary, 11e éd., New York N.Y., Van Nostrand Reinold, 1987.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

